

➤ Point 4.1 Rappel des règles de prise en charge des appareils de verticalisation – Codes LPP

 **Code LPP** : 1266846

**Désignation** : APPAREIL MODULAIRE DE VERTICALISATION, MODELE ENFANT ET ADULTE

Dispositifs médicaux et matériels de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades et handicapés. Dispositifs médicaux et matériels d'aide à la vie. Appareil modulaire de verticalisation, modèle enfant et adulte, destiné, entre autres, aux infirmes moteurs d'origine cérébrale, aux myopathes, aux malades présentant des lésions neurologiques médullaires (en particulier les modèles avec embase antidérapante de sustentation, appui dorso-lombaire, tablette réglable)

NB : à l'achat ; indications médicales

• **Code LPP** : 1231782

**Désignation** : SOULEVE-MALADE, LOCATION HEBDOMADAIRE, < OU = 32 SEMAINES

Dispositifs médicaux et matériels de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades et handicapés. Dispositifs médicaux et matériels d'aide à la vie. Soulève-malade mécanique ou électrique. Location hebdomadaire, calculée de date à date, pendant la première période jusqu'à la 32ème semaine.

**Code LPP** : 1278654

**Désignation** : SOULEVE-MALADE, LOCATION HEBDOMADAIRE, > 32 SEMAINES

Dispositifs médicaux et matériels de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades et handicapés. Dispositifs médicaux et matériels d'aide à la vie. Soulève-malade mécanique ou électrique. Location hebdomadaire, calculée de date à date, pendant la deuxième période au-delà de la 32ème semaine.